Nations Unies A/70/707*

Assemblée générale

Distr. générale
26 janvier 2016
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 158 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
- A. Vue d'ensemble 5
- B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission 5
- C. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays 8
- D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 9

II. Ressources financières 33
- A. Vue d'ensemble 33
- B. Contributions non budgétisées 34
- C. Gains d'efficience 34
- D. Taux de vacance de postes 34
- E. Formation 35
- F. Projets de renforcement de la confiance 36

III. Analyse des variations 37

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 39

* Nouveau tirage pour raisons techniques (18 mars 2016).

16-00417* (F) 210316 210316

Merci de recycler

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale 40

Annexe

I. Définitions 45

II. Organigrammes 47

Carte 48

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (exercice 2016/17), dont le montant s'élève à 36 486 900 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, 9 membres de la Police des Nations Unies, 109 agents recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2016/17 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (Services organiques et Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (2014/15)*	*Montant alloué (2015/16)*	*Dépenses prévues (2016/17)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	527,2	673,2	699,5	26,3	3,9
Personnel civil	30 908,4	31 908,4	27 460,8	(4 447,6)	(13,9)
Dépenses opérationnelles	8 161,4	7 449,4	8 326,6	877,2	11,8
Montant brut	**39 596,9**	**40 031,0**	**36 486,9**	**(3 544,1)**	**(8,9)**
Recettes provenant des contributions du personnel	3 624,6	3 760,8	3 582,3	(178,5)	(4,7)
Montant net	**35 972,3**	**36 270,2**	**32 904,6**	**(3 365,6)**	**(9,3)**
Total	**39 596,9**	**40 031,0**	**36 486,9**	**(3 544,1)**	**(8,9)**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Direction exécutive et administration						
Effectif approuvé 2015/16	–	–	18	10	4	**32**
Effectif proposé 2016/17	–	–	21	10	5	**36**
Composantes						
Services organiques						
Effectif approuvé 2015/16	8	8	61	67	15	**159**
Effectif proposé 2016/17	8	9	52	72	13	**154**

	Observateurs militaires	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Appui						
Effectif approuvé 2015/16	–	–	37	152	8	**197**
Effectif proposé 2016/17	–	–	36	137	6	**179**
Total						
Effectif approuvé 2015/16	8	8	116	229	27	**388**
Effectif proposé 2016/17	8	9	109	219	24	**369**
Variation nette	**–**	**1**	**(7)**	**(10)**	**(3)**	**(19)**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.

Pendant l'exercice 2015/16, il a été procédé, dans toutes les missions et tous les centres de services, au classement des postes qui n'avaient jusqu'alors fait l'objet d'aucun classement. Il est tenu compte dans le présent rapport des reclassements et déclassements qui en ont résulté pour la Mission.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent mener une vie paisible et normale et de promouvoir la stabilité dans les Balkans occidentaux.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (Services organiques et Appui), sur la base du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs, y compris les reclassements de postes, par rapport au budget approuvé de 2015/16 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui veille à coordonner la démarche suivie par la présence civile internationale ainsi que les activités menées avec la présence internationale de sécurité, la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR), et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). qui assume l'entière responsabilité des opérations liées à l'état de droit. EULEX a été déployée en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et opère sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui à la Mission

6. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, l'objectif stratégique de la Mission demeure le renforcement et la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Kosovo et dans la région. Au cours de l'exercice considéré, la Mission aura pour responsabilité première de poursuivre ses activités de surveillance, d'établissement de rapports et de facilitation, en vue de promouvoir la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina et de renforcer l'engagement des deux parties à mettre en œuvre les accords politiques et techniques conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations du 19 avril 2013, y compris dans l'objectif plus large de l'intégration à l'Union européenne. La poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina et la bonne mise en œuvre de l'accord sont essentiels pour faire progresser la perspective européenne de la région, comme l'avait souligné le Président du Conseil de sécurité

dans sa déclaration en date du 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44). À cet égard, la MINUK continuera d'appuyer le processus facilité par l'Union européenne, en ce qu'elle est particulièrement bien placée pour contribuer à la bonne mise en œuvre des accords, y compris à la création d'une association/communauté des municipalités à majorité serbe du Kosovo.

7. La Mission s'attachera à faire avancer la réconciliation et l'intégration des minorités du Kosovo et, à cette fin, continuera de suivre et de faciliter le règlement des problèmes liés aux minorités et aux relations intercommunautaires. Elle continuera d'accorder une importance prioritaire aux efforts de réconciliation, qu'elle suivra de près et à propos desquels elle établira des rapports, ainsi qu'à l'exécution de projets visant à renforcer la confiance afin de promouvoir : a) la coopération intermunicipalités et interethnique; b) la fourniture de services de base au niveau local pour favoriser la coopération et la réconciliation entre les communautés; c) le règlement des problèmes économiques, sociaux et culturels au niveau local. Ces mesures de confiance seront appliquées en coordination étroite et à l'issue de consultations approfondies avec les parties prenantes locales et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, ce qui permettra d'accroître leur efficacité. La Mission continuera aussi de faciliter les échanges entre les collectivités locales et l'administration aux niveaux central et municipal, selon que de besoin.

8. De plus, la Mission utilisera ses capacités de suivi et de facilitation afin de renforcer davantage les structures municipales et les structures de sécurité locales dans les communautés à majorité serbe du nord du Kosovo. Elle poursuivra également son dialogue avec les communautés locales et leurs dirigeants, notamment en participant à des réunions hebdomadaires avec les responsables municipaux et les partenaires internationaux et en contribuant activement aux efforts de suivi, de médiation et de facilitation afin d'intervenir rapidement en cas d'incident, en coordination avec les autres parties internationales, comme la KFOR. Elle rendra compte quotidiennement aux parties concernées des questions liées à la réconciliation et à la coopération entre les communautés. Elle appuiera et, selon que de besoin, facilitera l'amélioration des relations entre les Serbes du Kosovo et les autorités nationales à Pristina. Elle continuera de tirer parti de sa présence dans le nord du pays pour appuyer la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, sous tous les aspects, y compris la mise en œuvre des accords relatifs à l'intégration de la police et de l'appareil judiciaire, à l'énergie, aux télécommunications et à la liberté de circulation.

9. La MINUK continuera d'appuyer les efforts visant à savoir ce qu'il est advenu des personnes disparues et à protéger et préserver les sites du patrimoine culturel et religieux. Dans ce cadre, elle aidera à promouvoir la sécurité des rapatriés, notamment en se rendant tous les trimestres sur des lieux de retour déterminés; poursuivra sa participation aux réunions spéciales du Groupe de travail sur les personnes portées disparues; continuera de suivre la situation dans les zones spécialement protégées; aidera également à promouvoir la protection et la préservation effectives des sites du patrimoine culturel et religieux, y compris en assurant constamment la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en encourageant un dialogue constructif entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités kosovares.

10. La Mission continuera également d'assumer son rôle de facilitateur, selon qu'il conviendra et sur entente préalable, pour permettre au Kosovo de participer aux réunions internationales, en particulier celles des organes suivant l'application

des traités dont la MINUK reste signataire en son nom. Ce rôle s'est trouvé limité à la suite de la conclusion, le 24 février 2012, de l'accord sur la représentation et la coopération régionales dans le cadre du dialogue mené sous l'égide de l'Union européenne. Toutefois, en sa qualité de signataire d'accords internationaux multilatéraux au nom du Kosovo, la MINUK doit poursuivre ses efforts de facilitation des engagements internationaux pris par le Kosovo, y compris dans les réunions qui ne sont pas visées par l'accord.

11. Le Groupe consultatif sur les droits de l'homme, qui examine les plaintes relatives à des violations des droits de l'homme imputables à la MINUK, devrait avoir fini ses travaux d'ici à la fin de l'exercice 2015/16. Les tâches restantes, y compris l'établissement, l'adoption et la soumission de son rapport final ainsi que l'archivage et le transfert de ses dossiers, devraient être achevées d'ici à juin 2016. À la dissolution du Groupe, toutes les fonctions de suivi seront assurées par le Bureau des affaires juridiques et par la Section des droits de l'homme, qu'il est proposé de créer et qui serait chargée du suivi des droits de l'homme et des activités de sensibilisation.

12. La MINUK va conserver ses capacités en matière de suivi du respect de l'état de droit et d'établissement de rapports à ce sujet. Il est proposé d'accroître les moyens de la Mission dans ce domaine afin qu'elle puisse apporter une assistance limitée aux autorités kosovares et renforcer leurs compétences. Ces moyens accrus permettront d'assurer un suivi continu de la situation; d'assurer la liaison avec les autorités judiciaires kosovares et les autres intervenants internationaux, comme EULEX; d'exécuter certaines fonctions résiduelles, comme la certification des documents d'état civil, ou les fonctions liées à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

13. Au vu de la fermeture, début 2015, de la présence autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Kosovo, la Mission continuera d'accorder une importance prioritaire au maintien et au renforcement des moyens de surveillance et de signalement des violations des droits de l'homme. Ainsi, elle contribuera davantage encore à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le pays, en collaborant activement avec les institutions kosovares, en particulier le Bureau chargé de la bonne gouvernance du Cabinet du Premier Ministre et l'Institut du Médiateur; elle veillera à ce que les lois et politiques soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière à la non-discrimination, à l'égalité des sexes et à la réconciliation; elle encouragera et facilitera la participation des organismes kosovars locaux aux mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme; elle collaborera étroitement avec les organes conventionnels des droits de l'homme et appuiera les travaux des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, y compris pour ce qui est de faciliter le dialogue et les relations entre ces derniers et les défenseurs des droits de l'homme au Kosovo.

14. La MINUK continuera de favoriser l'égalité des sexes, en application des résolutions 1325 (2000) et 2122 (2013) du Conseil de sécurité, notamment grâce aux conseils d'un spécialiste qui l'aidera à intégrer au mieux les questions liées à la problématique hommes-femmes à ses activités et à établir tous les rapports qu'elle est tenue de présenter à ce sujet. Elle continuera aussi de se coordonner avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et de promouvoir la participation des femmes, sur un pied d'égalité

avec les hommes, aux débats sur les questions qui les concernent, aux efforts de facilitation et à toutes les instances.

15. La Mission a revu ses besoins en effectifs pour l'exercice 2016/17. En effet, elle compte rationaliser et simplifier certaines fonctions, ce qui entraînera une réduction des effectifs par rapport à l'exercice 2015/16, et renforcer ses capacités dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme. Ainsi, elle prévoit une réduction nette de 20 postes au titre du personnel civil, dont 18 relevant de la composante appui et 2 des services organiques. Puisque les compétences requises sont disponibles localement, elle propose également de transformer 7 postes soumis à recrutement international en postes d'administrateur recruté sur le plan national.

16. Le projet de budget pour l'exercice 2016/17 prévoit des mesures de renforcement de la confiance visant à promouvoir la réconciliation entre les différents groupes de population, conformément à la résolution 67/276 de l'Assemblée générale.

17. Il est proposé de restructurer la composante organique de la MINUK en regroupant les fonctions communes afin de renforcer les lignes hiérarchiques et de consolider les moyens disponibles. Deux pôles seront créés à l'issue de cette restructuration : le premier sera dirigé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, qui sera chargé de superviser le Bureau de l'état de droit, le Bureau régional de Mitrovica et le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations, et le second par le Chef de cabinet, qui supervisera le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, issus également d'une reconfiguration, et le Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques. Le Bureau de liaison militaire et la Section des droits de l'homme rendront directement compte au Représentant spécial du Secrétaire général.

18. La Mission entend limiter son empreinte environnementale grâce aux activités suivantes : installation, d'ici au 30 juin 2017, d'un système d'énergie solaire au quartier général de Pristina, qui lui permettra de produire jusqu'à 67 % de son électricité à partir de sources renouvelables; installation d'un système d'éclairage extérieur à LED, peu gourmand en énergie; poursuite de ses efforts en matière de gestion des déchets (recyclage du papier, du plastique et du métal, compostage et plantation d'une centaine d'arbres pour compenser ses émissions de dioxyde de carbone).

C. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

19. La MINUK poursuivra sa relation étroite de partenariat et de coopération avec les principaux acteurs internationaux, dont l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui reste un de ses principaux partenaires, le Représentant spécial et les bureaux de liaison de l'Union européenne et la KFOR, en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La KFOR et l'OSCE devraient maintenir leur présence au Kosovo. Dans ce contexte, la MINUK intensifiera encore ses consultations avec les principaux acteurs internationaux au sujet des éventuelles modifications à apporter et en évaluera continuellement les incidences possibles sur sa capacité à s'acquitter de son mandat. En outre, grâce à l'élaboration de stratégies communes, à la formulation de messages conjoints avec les principaux partenaires internationaux et à la participation active des dirigeants locaux et des communautés, elle continuera de recenser les foyers potentiels de tensions et de les résorber sur le terrain.

20. La MINUK poursuivra sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, y compris dans le cadre de l'exercice intégré d'évaluation et de planification, afin d'accroître au maximum son aptitude à planifier et exécuter des stratégies communes, et veillera à rationaliser l'utilisation des ressources des Nations Unies au Kosovo. La Mission et l'Équipe des Nations Unies continueront d'appliquer ensemble le Cadre stratégique des Nations Unies pour 2015-2017, en attachant une importance particulière à la gouvernance, à l'état de droit et à l'intégration sociale. De plus, dans le cadre de l'exécution des projets de réconciliation et de renforcement de la confiance proposés, la MINUK continuera de coordonner son action avec celle de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et des autres partenaires internationaux dans plusieurs domaines essentiels sur l'ensemble du territoire.

21. La Mission facilitera encore les activités de l'UNESCO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec eux.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

22. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

23. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2015/16	1	2	3	2	3	**11**	4	2	**17**
Postes proposés 2016/17	1	–	3	–	1	**5**	1	–	**6**
Variation nette	**–**	**(2)**	**–**	**(2)**	**(2)**	**(6)**	**(3)**	**(2)**	**(11)**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2016/17	–	1	–	1	1	**3**	–	–	**3**
Variation nette	**–**	**1**	**–**	**1**	**1**	**3**	**–**	**–**	**3**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2016/17	–	1	1	2	1	**5**	7	2	**14**
Variation nette	**–**	**1**	**1**	**2**	**1**	**5**	**7**	**2**	**14**
Secrétariat du Groupe consultatif sur les droits de l'homme									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	3	–	**4**	2	–	**6**
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**(3)**	**–**	**(4)**	**(2)**	**–**	**(6)**
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2016/17	–	–	3	2	–	**5**	2	1	**8**
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**2**	**–**	**5**	**2**	**1**	**8**
Centre d'opérations									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	2	–	**3**	–	2	**5**
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**(1)**	**(2)**	**–**	**(3)**	**–**	**(2)**	**(5)**
Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2016/17	–	–	1	2	–	**3**	–	2	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**2**	**–**	**3**	**–**	**2**	**5**
Groupe linguistique									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	**–**	4	–	**4**
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(4)**	**–**	**(4)**
Total									
Postes approuvés 2015/16	1	2	5	7	3	**18**	10	4	**32**
Postes proposés 2016/17	1	2	8	7	3	**21**	10	5	**36**
Variation nette	**–**	**–**	**3**	**–**	**–**	**3**	**–**	**1**	**4**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette

Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 1 poste

24. Le tableau 2 récapitule l'effectif proposé pour la direction exécutive et l'administration de la MINUK, compte tenu de la proposition de la Mission visant à simplifier les lignes hiérarchiques.

Tableau 2
Effectif proposé : direction exécutive et administration

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	Création	1	1 conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4)	
	Transferts	(2)	1 D-2 et 1 agent du Service mobile	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
	Transferts	(7)	1 D-1, 1 poste d'agent du Service mobile, 3 postes d'agent des services généraux et 2 postes de Volontaire des Nations Unies	Destination : Bureau du Chef de cabinet
	Réaffectations	(2)	1 P-3	Destination : Bureau du Chef de cabinet
	Réaffectation et déclassement	(1)	1 P-4	Destination : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, déclassement en P-3
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général	Transferts	2	1 D-2 et 1 agent du Service mobile	Origine : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	Réaffectation et déclassement	1	1 P-3	Origine : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, déclassement d'un poste P-4
Bureau du Chef de cabinet	Transferts	7	1 D-1, 1 poste d'agent du Service mobile, 3 postes d'agent des services généraux et 2 postes de Volontaire des Nations Unies	Origine : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	Réaffectations	2	1 P-3	Origine : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
	Réaffectation	1	1 P-5	Origine : Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations
	Transferts	4	3 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Groupe linguistique
Secrétariat du Groupe consultatif sur les droits de l'homme	Suppressions	(6)	1 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	

Unité administrative	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Section des droits de l'homme	Créations	3	1 P-4, 1 P-3, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national	
	Transferts	2	1 P-5, 1 poste de Volontaire des Nations Unies	Origine : Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations
	Réaffectation	1	1 P-4	Origine : Bureau des affaires politiques
	Transferts	2	1 P-2, 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national	Origine : Bureau régional de Mitrovica
Centre d'opérations	Transferts	(4)	1 P-4, 1 P-3, 2 postes de Volontaire des Nations Unies	Destination : Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la Mission
	Réaffectation	(1)	1 P-3	Destination : Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la Mission
Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la Mission	Transferts	4	1 P-4, 1 P-3, 2 postes de Volontaire des Nations Unies	Origine : Centre d'opérations
	Réaffectation	1	1 P-3	Origine : Centre d'opérations
Groupe linguistique	Transferts	(4)	3 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Bureau du Chef de cabinet
	Total	**4**		

25. La restructuration de la direction exécutive et de l'administration permettrait à la Mission d'être mieux à même de s'acquitter efficacement de son mandat. Ainsi, il est proposé de créer plusieurs bureaux : le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, le Bureau du Chef de cabinet, la Section des droits de l'homme ainsi que le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. La Mission propose aussi de supprimer le secrétariat du Groupe consultatif sur les droits de l'homme et de transférer les postes du Groupe linguistique vers d'autres bureaux, comme indiqué dans le tableau 2.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 6 postes (création de 1 poste de P-4, transfert de 1 poste de D-2, 1 de D-1 et 2 d'agent du Service mobile, réaffectation de 2 postes de P-3 et réaffectation de 1 poste de P-4 déclassé en P-3)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 3 postes (transfert de 3 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

26. En vue de renforcer la capacité du Représentant spécial du Secrétaire général à formuler des orientations à l'intention de toutes les composantes de la Mission pour

les aider à exécuter leur mandat, il est proposé de limiter le nombre de filières lui rendant directement compte et de consolider les divers éléments des composantes et des équipes de collaborateurs directs. Comme indiqué au tableau 2, cela impliquerait de transférer ou réaffecter 12 postes et emplois au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et au Bureau du Chef de cabinet, qui seront chargés de gérer la plupart des services organiques de la Mission. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général va continuer de superviser le Bureau des Nations Unies à Belgrade, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des affaires politiques, la Division de l'appui à la Mission et la Section de la sécurité. La Section des droits de l'homme et le Bureau de liaison militaire relèveront directement du Représentant spécial.

27. De plus, il est proposé de créer, au Bureau du Représentant spécial, un poste de conseiller pour la problématique hommes-femmes (P-4) dont le titulaire sera chargé d'aider les responsables de la Mission à intégrer au mieux les questions liées à la problématique hommes-femmes à leurs activités et de veiller à ce que la Mission établisse bien tous les rapports qu'elle est tenue de présenter à ce sujet.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (transfert de 1 poste de D-2 et de 1 poste d'agent du Service mobile, et réaffectation de 1 poste P-4 déclassé en poste P-3)

28. Dans le cadre de la reconfiguration de l'effectif de la Mission, il est proposé de créer un Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général. Le Représentant spécial adjoint sera chargé de diriger le Bureau en question et de superviser le Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations, le Bureau de l'état de droit et le Bureau régional de Mitrovica. Cette nouvelle structure permettra de renforcer la capacité des responsables de la Mission à en diriger efficacement les différentes composantes. Il est proposé de transférer deux postes et d'en réaffecter un (déclassement) depuis le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (1 D-2, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service Mobile).

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (transfert de 1 poste de D-1 et de 1 poste d'agent du Service mobile, et réaffectation de 1 poste de P-5 et 2 de P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 7 postes (transfert de 3 postes d'administrateur et de 4 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

29. Il est proposé de créer le Bureau du Chef de cabinet dans le cadre de la reconfiguration de la Mission, comme indiqué au tableau 2, l'objectif étant de simplifier la structure du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, qui pourra ainsi se concentrer sur les fonctions transversales de planification, d'établissement de rapports et de coordination, sur le suivi de l'application du contrat de mission du Représentant spécial, sur l'élaboration d'un cadre stratégique intégré et sur la coordination avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo.

30. Il est proposé qu'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations soit réaffecté au Bureau du Chef de cabinet en tant que poste de spécialiste hors classe de la planification (P-5), dont le titulaire sera chargé de suivre et d'analyser la situation politique, les orientations des Nations Unies et les changements survenant en interne, qui peuvent avoir une incidence sur l'exécution du mandat de la Mission. En outre, deux spécialistes des questions politiques (P-3) seront réaffectés du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Bureau du Chef de cabinet. Un spécialiste de la planification (P-3) aidera le spécialiste hors classe à contrôler l'application du cadre stratégique des Nations Unies et lui apportera un appui fonctionnel pour ce qui est de l'examen et du traitement de la correspondance ainsi que de l'élaboration de comptes rendus de situation quotidiens et hebdomadaires. Un coordonnateur, également à la classe P-3, sera chargé des relations extérieures, y compris des fonctions de protocole, et s'occupera à ce titre d'organiser les visites dans le pays et auprès de la MINUK des représentants d'États et des dirigeants politiques ne reconnaissant pas le Kosovo, ainsi que des responsables d'organismes des Nations Unies ou autres, et d'établir et de maintenir la liaison avec les autorités locales et la communauté internationale.

Secrétariat du Groupe consultatif sur les droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes (suppression de 1 poste de P-4, 2 de P-3 et 1 de P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux)

31. Le secrétariat du Groupe consultatif sur les droits de l'homme devrait avoir achevé son mandat, à savoir traité toutes les plaintes en suspens, d'ici à la fin de l'exercice 2015/16. Par conséquent, son maintien n'est pas nécessaire. La charge de travail restante sera répartie entre le Bureau des affaires juridiques et la Section des droits de l'homme.

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 5 postes (transfert de 1 poste de P-5 et 1 de P-2, réaffectation de 1 poste de P-4 et création de 1 poste de P-4 et 1 de P-3)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (création de 1 poste d'administrateur et transfert de 1 poste d'administrateur)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

32. Dans le cadre de la restructuration de la Mission et au vu des importantes préoccupations touchant les minorités et les personnes disparues ainsi que de la fermeture de la présence autonome du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Pristina en février 2015, il est proposé de créer une Section des droits de l'homme afin de renforcer les activités de la Mission en matière de promotion et de protection des droits de l'homme au Kosovo.

33. Il est proposé de créer trois postes de spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) pour cette

section. Le spécialiste à la classe P-4 sera chargé d'apporter une assistance technique au Cabinet du Premier Ministre et à l'Institut du Médiateur, tandis que celui à la classe P-3 conduira les activités de surveillance et de signalement des violations des droits de l'homme et gérera toutes les questions n'ayant pas été traitées par le secrétariat du Groupe consultatif sur les droits de l'homme. L'administrateur recruté sur le plan national sera chargé de la justice transitionnelle ainsi que de la surveillance et du signalement des violations des droits de l'homme. En outre, il est proposé de transférer à partir du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations un poste de conseiller hors classe pour les droits de l'homme (P-5), dont le titulaire dirigera la Section. La réaffectation d'un poste de spécialiste des questions politiques (Bureau des affaires politiques) en poste de spécialiste des droits de l'homme (P-4) et le transfert d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1re classe) (P-2), d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies permettront de répondre aux besoins de la Section.

Centre d'opérations

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes (transfert de 1 poste de P-4 et 1 de P-3 et réaffectation de 1 poste de P-3)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

34. Il est proposé d'intégrer le Centre d'opérations au Centre d'opérations conjoint et à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission.

Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (transfert de 1 poste de P-4 et 1 de P-3 et réaffectation de 1 poste de P-3)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

35. Afin de disposer d'une capacité d'analyse et de communication d'informations plus cohérente, il est proposé de créer un Centre d'opérations conjoint et une Cellule d'analyse conjointe de la Mission, qui engloberont le Centre d'opérations actuellement en place. Cette nouvelle entité aura pour responsabilités principales d'établir des comptes rendus de situation quotidiens et hebdomadaires, qui seront transmis au Siège, ainsi que des comptes rendus d'événement grave, d'appuyer les activités de gestion des crises, de faciliter les communications d'urgence avec le Siège et les organismes des Nations Unies au Kosovo, de coordonner la collecte d'informations et de veiller à ce que les responsables et le personnel de la Mission soient au fait des opérations courantes. En outre, le Centre aurait besoin d'un militaire et d'un agent de la Police des Nations Unies. Il compterait par ailleurs cinq postes, comme indiqué au tableau 2.

36. Alors que le Centre d'opérations était principalement chargé du suivi de la situation et de l'établissement de comptes rendus au quotidien, le Centre d'opérations conjoint et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission assureront des fonctions d'analyse et de comptes rendus intégrés, renforçant ainsi la capacité de la MINUK à produire des évaluations prévisionnelles afin d'appuyer les activités de planification et la prise de décisions.

Composante 1 : services organiques

37. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-après, la Mission a pour mandat de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo et dans la région. Ses priorités stratégiques consistent à participer à l'application des accords politiques et techniques auxquels sont parvenues Belgrade et Pristina sous les auspices de l'Union européenne, jouer un rôle de coordination et de facilitation, appuyer la réconciliation entre les communautés, en particulier dans le nord du Kosovo, et renforcer la coopération et la coordination entre les acteurs internationaux, en particulier avec les autres missions internationales opérant dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, dont l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

38. Dans ce contexte, comme il est indiqué dans la réalisation escomptée 1.1, la Mission continuera de faciliter la fourniture d'une assistance aux communautés minoritaires et de promouvoir des solutions en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité, des relations entre les communautés et des droits de l'homme. Dans le domaine des droits de l'homme, la Mission continue à mettre l'accent sur la sensibilisation, le suivi et l'établissement de rapports sur la situation générale des droits de l'homme dans le but d'assurer la mise en œuvre des instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, de mettre un terme à l'impunité et de faciliter le dialogue entre les institutions du Kosovo et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels.

39. Comme le prévoit la réalisation escomptée 1.2, la Mission a également pour mandat de continuer d'appuyer l'application des accords politiques et techniques conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne; d'aider à déterminer le sort des personnes disparues; de faciliter la participation du Kosovo à des instances internationales et régionales, dont les organes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, selon qu'il conviendra; et d'honorer les responsabilités qu'elle a prises en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Elle continuera de bénéficier de l'assistance du Bureau des Nations Unies à Belgrade, qui maintiendra un appui à ces activités en entretenant la communication avec le Gouvernement serbe et les autres principaux acteurs locaux, régionaux et internationaux. En outre, la Mission renforcera ses capacités de suivi et d'établissement de rapports dans le domaine de l'état de droit et les utilisera pour appuyer les efforts visant à intégrer et développer les institutions garantes de l'état de droit conformément aux normes internationales.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo	1.1.1 Diminution du nombre d'incidents touchant des communautés minoritaires (2014/15 : 503; 2015/16 : 430; 2016/17 : 400)
	1.1.2 Augmentation du nombre de plaintes déposées par des Serbes du Kosovo auprès de la justice kosovare (2014/15 : sans objet; 2015/16 : 12; 2016/17 : 200)
	1.1.3 Nombre d'indicateurs des droits de l'homme reconnus par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme auxquels se conforme l'institution du Médiateur du Kosovo (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 10)

Produits

- Résolution des problèmes relatifs aux communautés, aux rapatriements et au patrimoine culturel dans l'ensemble du Kosovo au moyen de réunions quotidiennes avec les autorités locales et centrales, les représentants de la société civile et des titulaires de mandats clefs
- Vérification du nombre effectif de rapatriés et de leurs conditions de vie et de sécurité lors de visites trimestrielles dans 37 sites ou villages d'accueil, ainsi que du nombre effectif de déplacés présents dans 10 centres collectifs
- Participation à des réunions hebdomadaires avec EULEX et la KFOR sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans le nord du Kosovo, et à des réunions d'information quotidiennes avec les autorités des municipalités du nord du pays sur des questions liées à la réconciliation et à la coopération entre toutes les communautés
- Coprésidence de 6 réunions du Groupe de contact international sur les droits de l'homme au Kosovo, en collaboration avec le Conseil de l'Europe
- Préparation et présentation d'au moins 3 réponses faisant suite aux questions des organes des Nations Unies et de l'Union européenne chargés des droits de l'homme qui le demandent, et examen et révision des informations fournies par les autorités kosovares, l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo, l'OSCE et d'autres parties prenantes
- Facilitation de l'organisation de réunions mensuelles aux fins de la fourniture d'une assistance technique au Cabinet du Premier Ministre et à l'institution du Médiateur du Kosovo pour l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales
- Facilitation de l'enregistrement, par les autorités kosovares, des actes d'état civil des Serbes du Kosovo au moyen de réunions trimestrielles avec les autorités kosovares et EULEX, l'objectif étant de veiller à ce que les dossiers concernant des communautés minoritaires continuent à être traités
- Fourniture de conseils visant à promouvoir l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes lors de 6 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes et de 6 réunions de son sous-groupe consacré à la violence sexiste avec des représentants d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX, des autorités kosovares et des organisations de la société civile
- Rapports trimestriels au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Kosovo
- Mise en œuvre de 21 projets de renforcement de la confiance
- Produits médiatiques et bulletins d'information visant à faire mieux connaître et comprendre certains événements nouveaux et problèmes, notamment concernant la liberté de mouvement, le droit de retour, la protection des minorités, les développements et processus politiques, le dialogue entre communautés, la consolidation de la paix, les questions de sécurité et les droits de l'homme, soit : 10 communiqués de presse, déclarations et entretiens avec les médias au sujet d'activités clefs de la Mission; émissions de radio en albanais, en serbe et en anglais, préparées en collaboration avec l'équipe des Nations Unies pour le Kosovo pour mettre l'accent sur le message de l'ONU et les activités qu'elle met en œuvre au Kosovo et destinées à être diffusées localement via la station de radio de la MINUK (Ophelia FM) qui émet 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et mondialement via la Radio des Nations Unies; bulletins d'information quotidiens préparés en collaboration avec Radio Free Europe et Deutsche Welle et diffusés sur Ophelia FM en plus de la programmation des Nations Unies; revues de presse 6 jours par semaine; mises à jour des informations diffusées sur le Web et via les média sociaux, couverture photographique et contact avec les médias

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue entre Pristina et Belgrade et les organisations régionales	1.2.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires serbes du Kosovo, y compris parmi les policiers et les magistrats, transférés depuis des institutions parallèles, conformément aux accords politiques conclus (2014/15 : 71; 2015/16 : 400; 2016/17 : 420)
	1.2.2 Augmentation du nombre total de Serbes du Kosovo élus et nommés au sein des autorités kosovares aux niveaux central et local (2014/15 : 150; 2015/16 : 160; 2016/17 : 165)
	1.2.3 Nombre de textes de loi et autres textes adoptés par l'Assemblée du Kosovo ayant trait au dialogue entre Pristina et Belgrade et aux recommandations de la Commission européenne concernant la stratégie d'élargissement de l'Union européenne (2014/15 : sans objet; 2015/16 : sans objet; 2016/17 : 15)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui, à l'occasion de réunions, à l'Union européenne dans le cadre du dialogue politique et technique entre Belgrade et Pristina facilité par l'UE
- Fourniture de conseils relatifs à toutes les questions relevant du mandat de la Mission dans le cadre de 50 réunions entre les hauts responsables de la MINUK et les autorités serbes et kosovares
- Fourniture d'un appui, notamment par la participation à des réunions ou d'autres modes d'intervention, lors de 20 occasions liées à : a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, dont l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'Espace européen aérien commun; b) la participation des institutions kosovares à des réunions et forums régionaux non couverts par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales convenus dans le cadre des négociations facilitées par l'Union européenne
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet des personnes disparues, notamment par la participation aux réunions ad hoc du Groupe de travail sur la recherche des personnes portées disparues et des échanges hebdomadaires avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues et le Comité international de la Croix-Rouge
- 24 réunions avec le Service de coopération judiciaire du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne et les autorités du Kosovo afin d'examiner les questions relatives à l'entraide judiciaire avec les États Membres qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo
- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 24 réunions et de 2 ateliers, à l'intention de policiers, de procureurs, de magistrats et d'agents de l'administration pénitentiaire afin d'appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable numéro 16
- Rédaction de 1 rapport sur l'application des indicateurs de l'état de droit des Nations Unies
- Élaboration et conclusion d'environ 3 accords entre la MINUK et les contingents de la KFOR concernant le transfert de locaux et de camps de la KFOR qui sont des biens collectifs ou publics

- Participation à environ 3 audiences et traitement d'environ 5 dossiers concernant des réclamations et des affaires relatives aux activités de l'Agence fiduciaire du Kosovo, transmis par la Chambre spéciale et les tribunaux municipaux durant l'exercice
- Traitement d'environ 1 200 demandes émanant de résidents du Kosovo, de pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo et de bureaux de liaison, concernant l'authentification et la certification par la MINUK de documents d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires kosovares, entre autres, destinés à être utilisés dans les pays ne reconnaissant pas l'indépendance du Kosovo
- Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion de notices de recherches internationales, ou notices rouges d'INTERPOL, et traitement et renvoi de quelque 1 500 dossiers ouverts par INTERPOL (crime international et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités compétentes du Kosovo

Facteurs externes : Le calme continue de régner dans la région. EULEX, l'OSCE et la KFOR continuent de prêter leur appui.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Services organiques)

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2015/16	**8**
Effectif proposé 2016/17	**8**
Variation nette	**–**
II. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé 2015/16	**8**
Effectif proposé 2016/17	**9**
Variation nette	**1**
Total, militaires et personnel de police	
Effectif approuvé 2015/16	**16**
Effectif proposé 2016/17	**17**
Variation nette	**1**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	
III. Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			**Total**
Bureau des affaires politiques									
Postes approuvés 2015/16	–	1	2	1	–	**4**	6	2	**12**
Postes proposés 2016/17	–	–	2	1	–	**3**	6	2	**11**
Variation nette	**–**	**(1)**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**

III. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau des affaires juridiques									
Postes approuvés 2015/16	–	1	4	6	1	**12**	2	–	**14**
Postes proposés 2016/17	–	–	4	5	1	**10**	2	–	**12**
Variation nette	**–**	**(1)**	**–**	**(1)**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations									
Postes approuvés 2015/16	–	1	5	4	–	**10**	8	4	**22**
Postes proposés 2016/17	–	–	2	3	–	**5**	10	3	**18**
Variation nette	**–**	**(1)**	**(3)**	**(1)**	**–**	**(5)**	**2**	**(1)**	**(4)**
Bureau de liaison pour l'état de droit									
Postes approuvés 2015/16	–	–	3	4	–	**7**	4	2	**13**
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**(3)**	**(4)**	**–**	**(7)**	**(4)**	**(2)**	**(13)**
Bureau de l'état de droit									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	1	**3**	3	–	**6**
Postes proposés 2016/17	–	1	7	6	1	**15**	8	2	**25**
Variation nette	**–**	**1**	**6**	**5**	**–**	**12**	**5**	**2**	**19**
Bureau de l'état de droit (secrétariat)									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2016/17	–	1	2	–	–	**3**	1	–	**4**
Variation nette	**–**	**1**	**2**	**–**	**–**	**3**	**1**	**–**	**4**
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2016/17	–	–	4	5	–	**9**	4	2	**15**
Variation nette	**–**	**–**	**4**	**5**	**–**	**9**	**4**	**2**	**15**
Bureau du conseiller principal pour les questions de police									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	1	1	**3**	3	–	**6**
Postes proposés 2016/17	–	–	1	1	1	**3**	3	–	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du porte-parole et de l'information									
Postes approuvés 2015/16	–	–	2	–	–	**2**	10	1	**13**
Postes proposés 2016/17	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Variation nette	**–**	**–**	**(2)**	**–**	**–**	**(2)**	**(10)**	**(1)**	**(13)**

III. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques									
Postes approuvés 2015/16	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	–	**1**	8	1	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**1**	**–**	**–**	**1**	**8**	**1**	**10**
Bureau de liaison militaire									
Postes approuvés 2015/16	–	–	1	–	–	**1**	3	–	**4**
Postes proposés 2016/17	–	–	1	–	–	**1**	3	–	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau régional de Mitrovica									
Postes approuvés 2015/16	–	1	7	7	1	**16**	26	6	**48**
Postes proposés 2016/17	–	1	2	7	1	**11**	30	5	**46**
Variation nette	**–**	**–**	**(5)**	**–**	**–**	**(5)**	**4**	**(1)**	**(2)**
Bureau des Nations Unies à Belgrade									
Postes approuvés 2015/16	–	1	2	1	2	**6**	5	–	**11**
Postes proposés 2016/17	–	1	2	1	2	**6**	5	–	**11**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (personnel civil)									
Postes approuvés 2015/16	–	5	27	24	5	**61**	67	15	**143**
Postes proposés 2016/17	–	3	21	23	5	**52**	72	13	**137**
Variation nette	**–**	**(2)**	**(6)**	**(1)**	**–**	**(9)**	**5**	**(2)**	**(6)**
Total (I à III)									
Postes approuvés 2015/16									**159**
Postes proposés 2016/17									**154**
Variation nette									**(5)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 9 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 5 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

40. Le tableau ci-dessous récapitule l'effectif proposé pour la composante 1 (Services organiques) de la MINUK, compte tenu de la proposition de la Mission visant à simplifier les lignes hiérarchiques.

Tableau 4
Effectifs proposés : composante 1 (Services organiques)

Unité administrative et informations concernant les postes	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
Bureau des affaires politiques	Suppression(s)	(1)	1 D-1	
	Réaffectation	1	1 P-5	Origine : Bureau du porte-parole et de l'information
	Réaffectation	(1)	1 P-4	Destination : Section des droits de l'homme
Bureau des affaires juridiques	Suppression(s)	(2)	1 D-1, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Transformation(s)	(1)	1 P-2	
	Transformation(s)	1	1 administrateur recruté sur le plan national	
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations	Suppression(s)	(1)	1 D-1	
	Réaffectation	(1)	1 P-5	Destination : Bureau du Chef de cabinet
	Transfert(s)	(2)	1 P-5, 1 Volontaire des Nations Unies	Destination : Section des droits de l'homme
	Réaffectation	0	2 P-3	Au sein du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations
	Transformation(s)	(2)	1 P-4, 1 P-2	
	Transformation(s)	2	2 administrateurs recrutés sur le plan national	
Bureau de liaison pour l'état de droit	Transfert(s)	(11)	2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 2 Volontaires des Nations Unies	Destination : Section des affaires judiciaires et pénitentiaires
	Réaffectation	(1)	1 P-5	Destination : Section des affaires judiciaires et pénitentiaires
	Transfert(s)	1	1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Destination : Bureau de l'état de droit
Bureau de l'état de droit	Création	6	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national	
	Transfert(s)	12	2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national, 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 2 Volontaires des Nations Unies	

Unité administrative et informations concernant les postes	*Changement proposé*	*Nombre de postes et emplois concernés*	*Répartition des postes et emplois concernés*	*Origine ou destination du transfert ou type de transformation*
	Réaffectation	1	1 P-5	
Bureau de l'état de droit (secrétariat)	Création	3	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4	
	Transfert(s)	1	1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national	Origine : Bureau de liaison pour l'état de droit
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires	Création	3	1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national	
	Transfert(s)	11	2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 2 Volontaires des Nations Unies	Origine : Bureau de liaison pour l'état de droit
	Réaffectation	1	1 P-5	Origine : Bureau de liaison pour l'état de droit
Bureau du porte-parole et de l'information	Suppression(s)	(2)	2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
	Transfert(s)	(9)	1 administrateur recruté sur le plan national, 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 1 Volontaire des Nations Unies	Destination : Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques
	Réaffectation	(1)	1 P-5	Destination : Bureau des affaires politiques
	Réaffectation	(1)	1 P-4	Destination : Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques
Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques	Transfert(s)	9	1 administrateur recruté sur le plan national, 7 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 1 Volontaire des Nations Unies	Origine : Bureau du porte-parole et de l'information
	Réaffectation	1	1 P-4	Origine : Bureau du porte-parole et de l'information
Bureau régional de Mitrovica	Création	2	1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national	
	Suppression(s)	(2)	1 P-4, 1 Volontaire des Nations Unies	
	Transfert(s)	(2)	1 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national	Destination : Section des droits de l'homme
	Transformation(s)	(4)	4 P-4	
	Transformation(s)	4	4 administrateurs recrutés sur le plan national	
	Total	**(6)**		

41. Il est proposé de réorganiser la composante organique de la Mission afin de rationaliser les fonctions et d'éliminer les doubles emplois. Comme indiqué dans l'organigramme ci-dessous, il est proposé : de supprimer le Bureau de liaison pour l'état de droit; de créer le Bureau de l'état de droit, qui comprendra la nouvelle Section des affaires judiciaires et pénitentiaires et le Bureau du conseiller principal pour les questions de police; et de créer un bureau de la communication stratégique et des affaires publiques.

Organigramme : proposition de réorganisation de la composante

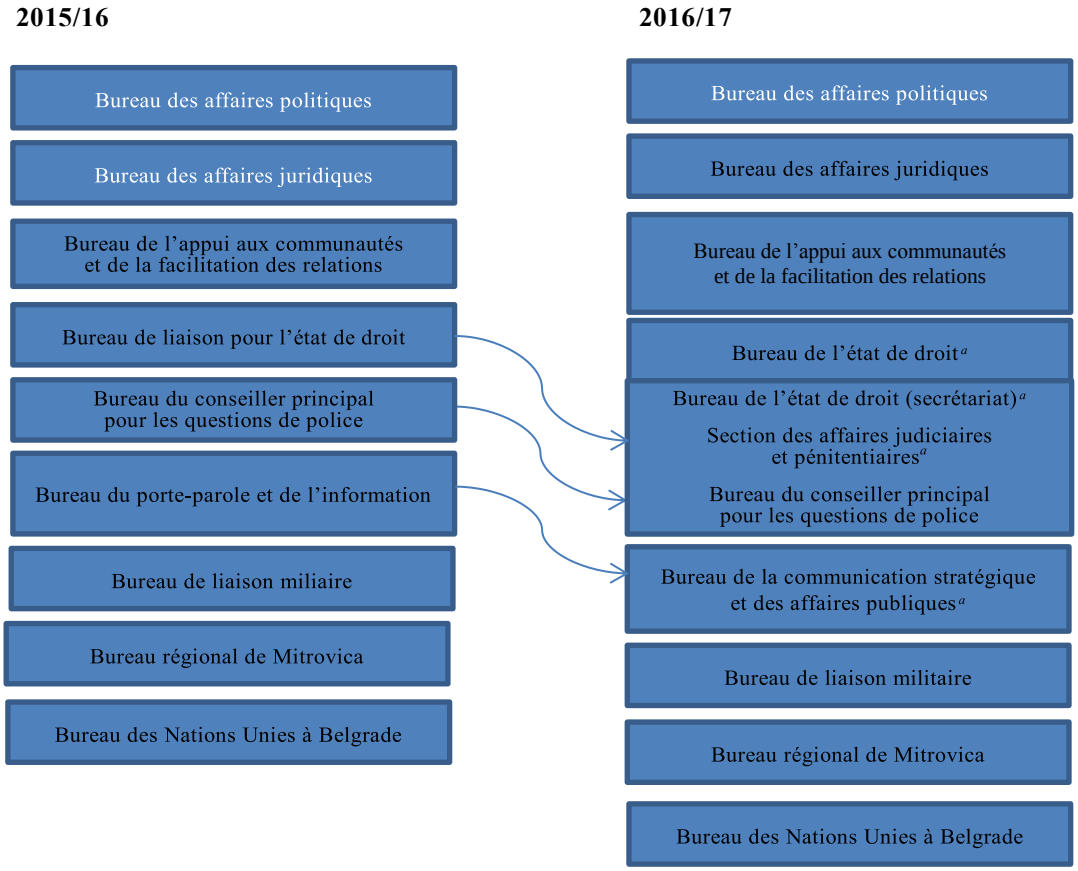

Modifications proposées pour 2016/17

[a] Anciens bureaux → Nouveaux bureaux

Bureau des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (suppression de 1 D-1 et réaffectation de 1 P-5 et 1 P-4)

42. Il est proposé de supprimer le poste de chef des affaires politiques (D-1). Le Chef des affaires politiques (P-5) du Bureau du porte-parole et de l'information sera réaffecté à ce poste. Cette modification permettra de rationaliser le Bureau, de le rendre plus réactif et de mieux adapter la classe du poste à la taille, aux fonctions et au volume de travail actuels du Bureau.

Bureau des affaires juridiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 1 D-1 et de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transformation de 1 P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national)

43. Afin d'adapter le Bureau des affaires juridiques au rôle actuel de la MINUK, il est proposé de supprimer 1 poste de chef des services juridiques (D-1) et un poste d'agent recruté sur le plan national. Le juriste hors classe (P-5) sera réaffecté au poste de chef de bureau.

Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 5 postes (suppression de 1 D-1, réaffectation de 1 P-5, transfert de 1 P-5, transformation de 1 P-4 et 1 P-2 en 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et réaffectation de 2 P -3 au sein du Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 2 postes (transformation de 1 P-4 et 1 P-2 en 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

44. Les changements proposés permettraient de mieux adapter le profil du Bureau à ses fonctions actuelles et de concentrer les efforts sur les tâches essentielles que sont la facilitation locale et internationale, la gestion des projets de renforcement de la confiance et la protection du patrimoine culturel.

Bureau de liaison pour l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes (réaffectation de 1 P-5 et transfert de 2 P-4, 2 P-3 et 2 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

45. Dans le cadre de la restructuration de la composante organique, et afin de rationaliser les structures hiérarchiques, le Bureau de liaison pour l'état de droit deviendra la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires et sera transféré au Bureau de l'état de droit, tout en continuant à s'acquitter de ses fonctions actuelles. Cette évolution permettra de rationaliser les structures hiérarchiques et de consolider les fonctions relevant de l'état de droit.

Bureau de l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 12 postes (création de 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 1 P-3, transfert de 2 P-4, 2 P-3 et 2 P-2, et réaffectation de 1 P-5)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes (création de 1 poste d'administrateur et transfert de 4 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

46. Suite à la restructuration de la direction de la Mission, il est proposé de créer un bureau de l'état de droit, constitué d'un secrétariat, de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires (anciennement connue sous le nom de Bureau de liaison pour l'état de droit) et du Bureau du conseiller principal pour les questions de police.

47. Compte tenu du caractère pluridisciplinaire du Centre d'opérations conjoint et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, il est proposé de créer un poste de policier des Nations Unies, qui sera affecté au Centre d'opérations conjoint et à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission afin d'améliorer les capacités d'analyse intégrée de la Mission.

Bureau de l'état de droit (secrétariat)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 1 D-1, 1 P-5 et 1 P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

48. Le secrétariat permettra de faciliter les échanges entre la MINUK et les autorités locales et de créer des synergies internes grâce à la présence d'employés de la police et de la justice au sein d'un même bureau.

Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 9 postes (création de 1 P-4 et 1 P-3, transfert de 2 P-4, 2 P-3 et 2 P-2, et réaffectation de 1 P-5)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'administrateur et 2 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 2 postes (transfert de 2 postes de Volontaire des Nations Unies)

49. Suite à la restructuration de la direction de la Mission, il est proposé que le Bureau de liaison pour l'état de droit soit transféré au Bureau de l'état de droit et rebaptisé Section des affaires judiciaires et pénitentiaires. Il continuera de s'acquitter de ses fonctions actuelles, y compris le suivi et l'établissement de rapports sur l'évolution de la situation au Kosovo en matière d'état de droit, la

fourniture de conseils et d'analyses stratégiques aux dirigeants de la Mission, assurant la liaison avec EULEX et d'autres acteurs de l'état de droit et la facilitation des contacts entre les résidents habituels du Kosovo et les pays qui ne reconnaissent pas l'indépendance du Kosovo.

Bureau du conseiller principal pour les questions de police

50. Suite à la restructuration de la composante organique, il est proposé que le Bureau du conseiller principal pour les questions de police soit transféré au Bureau de l'état de droit dont la mise en place a été proposée.

Bureau du porte-parole et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (réaffectation de 1 P-5 et 1 P-4)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes (suppression de 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et transfert de 1 poste d'administrateur et de 7 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

51. Ce bureau fera partie du Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques dont la création a été proposée.

Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (réaffectation de 1 P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 8 postes (transfert de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et de 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

52. Il est proposé de créer un nouveau bureau, qui comprendra l'ancien Bureau du porte-parole et de l'information et sera géré par un fonctionnaire de l'information (P-4) du Bureau du porte-parole et de l'information qu'il est proposé de réaffecter. En outre, 1 administrateur recruté sur le plan national, 7 agents des services généraux et 1 Volontaire des Nations Unies du Bureau du porte-parole et de l'information seront transférés. Cette organisation permettra de mieux adapter la classe du poste à la taille, aux fonctions et au volume de travail actuels du Bureau.

Bureau régional de Mitrovica

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 5 postes (suppression de 1 P-4, création de 1 P-3, transfert de 1 P-2 et transformation de 4 P-4 en 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 4 postes (création de 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national, transfert de 1 poste d'administrateur et transformation de 4 P-4 en 4 postes d'administrateur)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

53. Afin que le Bureau régional de Mitrovica puisse adapter sa structure en vue d'être plus apte à faire face aux réalités et aux problèmes qui apparaissent actuellement sur le terrain, il est proposé de créer un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3) au sein du bureau local de Zvečan/Zveçan, ce qui permettra d'en harmoniser la structure avec celle d'autres bureaux locaux. Il est aussi proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national au bureau local de Mitrovica-Sud, ce qui augmenterait les avantages comparatifs au nord et permettrait de mieux exploiter sa capacité à mener des collectes d'informations et des activités de sensibilisation.

Composante 2 : appui

54. La composante appui de la MINUK fournira des services efficaces et rationnels sur les plans logistique, administratif et technique pour aider la Mission à s'acquitter de son mandat. Les effectifs autorisés, à savoir 8 observateurs militaires, 9 agents de la Police des Nations Unies et 352 membres du personnel civil, bénéficieront de ces services d'appui qui porteront sur tous les domaines, dont l'administration du personnel, les soins de santé, l'informatique et les communications, les opérations logistiques (y compris l'entretien des installations, les transports terrestres et les opérations d'approvisionnement), les visas et les voyages, la gestion du matériel et la sécurité.

55. Au cours de l'exercice 2016/17, la composante appui continuera d'améliorer l'infostructure de la Mission et de faire progresser la mise en œuvre d'Umoja. La Mission continuera à limiter l'utilisation des véhicules légers aux besoins opérationnels.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Amélioration de l'efficacité et de la rationalité de la prestation de services, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de l'appui fourni à la Mission dans les domaines de l'administration et de la sécurité	2.1.1 Progression dans la mise en application d'Umoja 2.1.2 Amélioration de la prestation de services informatiques et télématiques, notamment réduction des délais de mise à niveau et de mise à jour des logiciels, renforcement du dispositif de sécurité du réseau et intégration d'applications centralisées avec le Centre de services mondial

Produits

Amélioration des services

- Amélioration de la prestation de services par l'intégration dans Umoja des fonctionnalités relatives aux voyages et aux ressources humaines

- Centralisation des services de messagerie électronique et intégration d'applications centralisées via le Centre de services mondial

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 8 observateurs militaires et de 9 membres de la Police des Nations Unies en moyenne
- Administration de 352 membres du personnel civil, soit 109 agents recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies, en moyenne
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil, prévoyant une formation, des activités de prévention et de suivi et des mesures disciplinaires

Installations et infrastructures

- Entretien de 5 locaux destinés au personnel civil et de 8 sites de répéteurs
- Exploitation et entretien de 2 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU sur deux sites
- Exploitation et entretien de 12 groupes électrogènes appartenant à l'ONU sur 8 sites
- Stockage et distribution de 40 153 litres de gazole, de 41 300 mètres cubes de gaz propane et de lubrifiants pour les groupes électrogènes

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 98 véhicules appartenant à l'ONU, soit 70 véhicules légers, 17 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 6 véhicules blindés et 3 engins de manutention mobiles dans 4 ateliers sur 2 sites
- Distribution de 154 630 litres de gazole et d'essence aux fins des transports terrestres
- Service de navette pour le transport quotidien de 186 membres du personnel des Nations Unies, en moyenne, 5 jours par semaine, dans les deux sens sur les itinéraires autorisés

Communications

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire composé de 1 station terrienne centrale, de 3 microterminaux VSAT, de 7 centraux téléphoniques, de 26 liaisons hertziennes, de 7 systèmes de visioconférence, de 36 répéteurs VHF et de 5 répéteurs UHF
- Services d'appui et d'entretien pour 4 stations de radio FM et 1 studio de production

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 132 serveurs virtuels, 2 serveurs lames, 6 serveurs haut de gamme, 91 commutateurs, 27 routeurs, 2 réseaux locaux sans fil, 2 systèmes de sauvegarde, 5 systèmes de sécurité, 50 imprimantes multifonctionnelles et 2 imprimantes traceur, 451 ordinateurs, 3 photocopieurs et 13 expéditeurs numériques répartis sur 4 sites différents
- Services d'appui et d'entretien pour 8 réseaux locaux et 10 réseaux longue portée pour 597 comptes réseaux et 445 comptes de messagerie électronique sur 4 sites (Pristina, Belgrade, Mitrovica et Peja)

Santé

- Exploitation et entretien d'une unité médicale à Pristina et d'un dispensaire de base régional à Mitrovica doté d'un service d'intervention d'urgence adéquat

- Aide médicale dispensée à 369 membres du personnel, notamment en liaison avec le poste médical de niveau I d'EULEX offrant des services de laboratoire et de soins pour les cas urgents, y compris des services d'ambulance, et mémorandum d'accord conclu avec l'hôpital de niveau II de la KFOR appartenant à l'OTAN, à Prizren (Allemagne), pour la consultation de spécialistes, les admissions en urgence, les analyses en laboratoire, les examens radiologiques (tomographie par ordinateur) et les soins aux malades hospitalisés
- Exploitation et entretien d'installations où des services confidentiels de conseil sur le VIH et de dépistage volontaire sont proposés

Services de sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à tout le personnel des Nations Unies se trouvant dans la zone de la Mission
- Présentation de 50 évaluations des risques de sécurité aux membres de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité
- Services d'appui et d'entretien pour le programme de sûreté et de sécurité sur le lieu de travail par l'organisation de programmes d'initiation et de formations en matière de sécurité, y compris par la communication régulière de mises en garde et d'informations sur la sécurité à tous les membres du personnel de la Mission

Facteurs externes : Le calme continue de régner dans la région. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 2, appui

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	1	2	3	**7**	23	5	35
Effectif proposé 2016/17	–	1	1	2	3	**7**	22	4	33
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(2)**
Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	6	2	6	**14**	34	2	50
Effectif proposé 2016/17	–	–	6	2	5	**13**	28	1	42
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(6)**	**(1)**	**(8)**
Bureau du responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	2	–	2	**4**	46	1	51
Effectif proposé 2016/17	–	–	2	–	2	**4**	38	1	43
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**(8)**	**–**	**(8)**

Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	**Total partiel**			
Total partiel Division de l'appui à la Mission									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	9	4	11	**25**	103	8	136
Effectif proposé 2016/17	–	1	9	4	10	**24**	88	6	118
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(15)**	**(2)**	**(18)**
Section de la sécurité									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	–	2	9	**11**	49	–	60
Effectif proposé 2016/17	–	–	–	2	9	**11**	49	–	60
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Équipe Déontologie et discipline									
Effectif approuvé 2015/16	–	–	1	–	–	**1**	–	–	1
Effectif proposé 2016/17	–	–	1	–	–	**1**	–	–	1
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total composante 2, appui									
Effectif approuvé 2015/16	–	1	10	6	20	**37**	152	8	197
Effectif proposé 2016/17	–	1	10	6	19	**36**	137	6	179
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**(1)**	**(1)**	**(15)**	**(2)**	**(18)**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 15 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

56. La Mission a entrepris un examen détaillé des effectifs civils de juin à juillet 2015. À l'issue de cet examen, une réduction nette de 18 postes d'appui a été proposée.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

57. Compte tenu de la stratégie globale d'appui aux missions, dans le cadre de laquelle certains services ont été transférés de la Mission aux Centres de services mondial de l'ONU à Brindisi (Italie) et à Valence (Espagne), il est proposé de supprimer un poste d'agent recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies dans la Section des communications et de l'informatique. La

suppression proposée n'empêchera pas la Mission de continuer à fournir le même niveau d'appui en matière de services et de technologies de l'information et des communications à tous les clients et partenaires.

Bureau du Chef adjoint de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes (suppression de 6 postes d'agent des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

58. Suite à la réorganisation de la Section des ressources humaines et de la mise en service d'Umoja, la Section fait face à des doubles emplois. Il est par conséquent proposé de supprimer un poste d'agent du Service mobile et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

59. Du fait de la rationalisation et des gains d'efficacité résultant de la mise en application d'Umoja dans la Section des finances et du budget, il est proposé de supprimer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et un poste de Volontaire des Nations Unies.

60. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la gestion des marchés au vu de la charge de travail actuelle et afin d'éliminer les doubles emplois.

Bureau du Responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (suppression de 8 postes d'agent des services généraux)

61. Il est proposé que le service de navette soit confié à des sous-traitants afin de le rendre plus efficace. Cela implique de supprimer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

62. Dans le cadre de la reconfiguration du Groupe des services d'entreposage et de distribution et de la mise en service d'Umoja, il est proposé de supprimer trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

63. Dans le cadre de la récente réorganisation de la structure du Groupe de la gestion des installations, la MINUK a entièrement commercialisé la gestion des carburants, qui inclut les tâches effectuées par un assistant à la gestion des carburants de la Mission. Il est par conséquent proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

64. Le récent transfert du quartier général de la Mission s'est traduit par un allégement de la charge de travail pour les Groupes de contrôle du matériel et des stocks. Il est par conséquent proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Groupe de la gestion des biens.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (2014/15)	*Montant alloué (2015/16)*	*Dépenses prévues (2016/17)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) - (2)*	*(5) = (4) / (2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	286,0	337,8	347,5	9,7	2,9
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	241,2	335,4	352,0	16,6	4,9
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**527,2**	**673,2**	**699,5**	**26,3**	**3,9**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	20 843,8	21 705,8	17 785,2	(3 920,6)	(18,1)
Personnel recruté sur le plan national	9 057,5	9 196,0	8 746,6	(449,4)	(4,9)
Volontaires des Nations Unies	1 007,1	1 006,6	929,0	(77,6)	(7,7)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	**30 908,4**	**31 908,4**	**27 460,8**	**(4 447,6)**	**(13,9)**
Dépenses opérationnelles					
Consultants	261,6	197,3	52,2	(145,1)	(73,5)
Voyages	428,1	326,0	367,0	41,0	12,6
Installations et infrastructures	3 329,4	2 408,4	3 384,0	975,6	40,5
Transports terrestres	272,0	280,0	359,4	79,4	28,4
Transports aériens	–	–	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Communications	694,4	1 324,9	1 567,2	242,3	18,3
Informatique	2 005,0	1 758,4	1 314,3	(444,1)	(25,3)
Santé	18,7	50,2	58,9	8,7	17,3
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	736,1	690,2	1 223,6	533,4	77,3
Projets à effet rapide	416,2	414,0	–	(414,0)	(100,0)
Total partiel	**8 161,4**	**7 449,4**	**8 326,6**	**877,2**	**11,8**
Montant brut	**39 596,9**	**40 031,0**	**36 486,9**	**(3 544,1)**	**(8,9)**
Recettes provenant des contributions du personnel	3 624,6	3 760,8	3 582,3	(178,5)	(4,7)
Montant net	**35 972,3**	**36 270,2**	**32 904,6**	**(3 365,6)**	**(9,3)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**39 596,9**	**40 031,0**	**36 486,9**	**(3 544,1)**	**(8,9)**

B. Contributions non budgétisées

65. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Accord sur le statut de la mission[a]	99,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**99,2**

[a] Dont terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe à l'Organisation des Nations Unies.

C. Gains d'efficience

66. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des mesures d'efficience suivantes :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Initiative*
Rationalisation des fonctions de base et d'appui	1 634,3	Reconfiguration et restructuration des composantes services organiques et appui, accompagnées d'une réduction nette de 20 postes et emplois de temporaire
Total	**1 634,3**	

D. Taux de vacance de postes

67. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2016/17 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2014/15*	*Taux budgétisé 2015/16*	*Projection 2016/17*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Police des Nations Unies	12,5	–	6,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	6,0	5,0	5,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	4,5	1,0	5,0

Catégorie	*Taux effectif 2014/15*	*Taux budgétisé 2015/16*	*Projection 2016/17*
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,8	3,0	2,0
Volontaires des Nations Unies	11,1	14,0	11,0

68. Les taux de vacance tiennent compte des taux effectifs de l'exercice 2014/15, des données d'expérience recueillies lors de l'exercice 2015/16 et des changements qu'il est proposé d'apporter à la composante civile. Bien que l'on s'attende à ce que les taux de vacance restent comparables aux taux budgétisés de 2015/16, le taux de vacance pour la Police des Nations Unies est passé de 0 % en 2015/16 à 6 % en 2016/17, pour faire la moyenne entre le taux de vacance de 12,5 %, qui s'est longtemps maintenu, et le taux d'occupation actuel des postes de 100 %. Le taux pour les administrateurs recrutés sur le plan national est passé de 1 % au cours de l'exercice 2015/16 à 5 %, en raison des facteurs susmentionnés.

E. Formation

69. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2016/17 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	52,2
Voyages	
Voyages au titre de la formation	155,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	69,9
Total	**276,2**

70. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2016/17, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(En nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2014/15	*Nombre prévu 2015/16*	*Nombre proposé 2016/17*	*Nombre effectif 2014/15*	*Nombre prévu 2015/16*	*Nombre proposé 2016/17*	*Nombre effectif 2014/15*	*Nombre prévu 2015/16*	*Nombre proposé 2016/17*
Formation interne	400	95	47	668	86	46	15	–	–
Formation externe[a]	38	20	38	25	4	18	–	–	1
Total	**438**	**115**	**85**	**693**	**90**	**64**	**15**	**–**	**1**

[a] Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, et hors de la zone de la Mission.

71. Le plan de formation pour l'exercice 2016/17 vise à perfectionner les compétences spécialisées et techniques et à renforcer les capacités de direction, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. Il met l'accent sur le renforcement des capacités spécialisées et techniques du personnel par des cours de formation dans des domaines tels que le budget et les finances, les communications, les droits de l'homme, l'informatique, le processus de paix, la sécurité ainsi que la direction et la gestion. La Mission continuera de privilégier la formation en interne chaque fois que possible.

F. Projets de renforcement de la confiance

72. Les dépenses prévues à ce titre pour l'exercice 2016/17, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Montant*	*Nombre de projets*
Du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 (montant et nombre effectifs)	416,2	20
Du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 (montant et nombre approuvés)	414,0	21
Du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (montant et nombre proposés)	364,8	21

73. Le projet de budget pour l'exercice 2016/17 contient des propositions concernant plusieurs mesures de renforcement de la confiance visant à promouvoir la réconciliation entre les différents groupes de population, conformément à la résolution 67/276 de l'Assemblée générale.

74. Il prévoit 21 mesures de renforcement de la confiance visant à promouvoir la paix et la réconciliation entre les différents groupes de population. Douze projets ont pour but de fournir des services de base au niveau local pour favoriser la coopération et la réconciliation entre les différents groupes de population et entre ces groupes et les institutions locales; la résolution des problèmes économiques, sociaux et culturels au niveau local, notamment par la remise en état et la création de centres communautaires; la création d'une bibliothèque multilingue et d'un centre de documentation sur les droits de l'homme; diverses activités sportives; la mise en place d'une salle de presse bilingue en braille pour les aveugles et les malvoyants. Neuf projets cherchent à encourager la coopération entre les municipalités et les groupes ethniques au niveau local, notamment grâce à plusieurs projets faisant appel aux médias, à des initiatives promouvant une culture de la non-violence et à la tenue d'ateliers éducatifs et culturels.

III. Analyse des variations[1]

75. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Police des Nations Unies	16,6	4,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

76. L'augmentation des crédits demandés s'explique par la proposition de créer un poste supplémentaire d'agent de la Police des Nations Unies, compensée en partie par un taux de vacance budgétisé de 6 % pour l'exercice 2016/17, contre un taux de vacance de 0 % en 2015/16.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	(3 920,6)	(18,1 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

77. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la réduction nette de sept postes, dans le cadre de la reconfiguration des composantes services organiques et appui de la Mission, qui vise à faire baisser le montant des indemnités de poste et des dépenses communes de personnel.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	(449,4)	(4,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

78. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la suppression de 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, compensée en partie par la création de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national et par la transformation de sept postes soumis à recrutement international en postes d'administrateur recruté sur le plan national.

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	(77,6)	(7,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

79. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la réduction proposée de 3 postes de Volontaire des Nations Unies, ce qui ferait passer les 27 postes approuvés pour l'exercice 2015/16 à 24 pour l'exercice 2016/17.

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Les variations sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Consultants	(145,1)	(73,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

80. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par le fait que les services auparavant fournis par les consultants du Groupe consultatif sur les droits de l'homme ne sont plus nécessaires en raison de la dissolution du Groupe.

	Variation	
Voyages	41,0	12,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

81. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par des formations complémentaires sur Umoja-Extension 1 à l'intention de trois fonctionnaires des finances, l'organisation de quatre ateliers du Centre d'opérations conjoint et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, et une formation au Programme de renforcement des capacités de gestion à l'intention des six membres du personnel.

	Variation	
Installations et infrastructures	975,6	40,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

82. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'installation, d'ici au 30 juin 2017, d'un système d'énergie solaire au quartier général de Pristina qui permettra à la Mission de produire jusqu'à 67 % de son électricité à partir de sources renouvelables, et d'un éclairage extérieur à diode électroluminescente (DEL).

	Variation	
Transports terrestres	79,4	28,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

83. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la location de trois autobus aux fins du transport du personnel depuis et vers leur lieu de travail, sachant qu'il a été proposé que le service de navette soit confié à des sous-traitants.

	Variation	
Communications	242,3	18,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

84. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'achat de matériel de communications, compensé en partie par la baisse des dépenses afférentes à l'utilisation de répéteurs de satellite, qui tombent de 13 000 dollars à 6 800 dollars par mois, et par le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour les

dépenses d'appui indirectes au titre d'Umoja contrairement aux dispositions prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

	Variation	
Informatique	(444,1)	(25,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

85. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la diminution des besoins en achats informatiques, la diminution du nombre d'utilisateurs et le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour les dépenses d'appui indirectes au titre d'Umoja contrairement aux dispositions prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2015/16.

	Variation	
Santé	8,7	17,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

86. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la prise en compte des services mortuaires dans la catégorie des dépenses de santé.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	533,4	77,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

87. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la prise en compte des projets de renforcement de la confiance (au lieu des projets à effet rapide lors des précédents exercices) visant à promouvoir la réconciliation entre les différents groupes de population, conformément à la résolution 67/276 de l'Assemblée générale, et des dépenses de fret liées à l'achat d'un système d'énergie solaire, d'un éclairage extérieur DEL et de matériel informatique et télématique.

	Variation	
Projets à effet rapide	(414,0)	(100,0 %)

• **Gestion : autres facteurs**

88. La diminution des crédits demandés s'explique par la prise en compte des projets de renforcement de la confiance dans la catégorie de dépenses fournitures, services et matériel divers.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

89. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo portent sur l'ouverture d'un crédit de 36 486 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, et la mise en recouvrement de ce montant.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/307 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

(Résolution 69/307 de l'Assemblée générale)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Présentation des budgets et gestion financière	
Prie instamment le Secrétaire général de continuer à s'attacher à faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel [des coûts et coefficients standard], tout en prenant en considération la situation sur le terrain et en gardant à l'esprit le mandat, la complexité et la taille des missions de maintien de la paix (par. 16)	La Mission confirme qu'elle continue de faire tout le nécessaire pour faire cadrer la dotation en matériel avec les prescriptions du Manuel.
Questions relatives au personnel	
Engage le Secrétaire général à examiner périodiquement les besoins en personnel civil des missions, selon qu'il conviendra (par. 22)	Un examen a été effectué en juin et en juillet 2015 en vue de réévaluer les besoins en personnel civil de la Mission. Les résultats de l'examen sont pris en compte dans les propositions relatives aux effectifs contenues dans le présent rapport.
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel affecté aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 23)	La mise en œuvre du projet d'amélioration des modalités de fonctionnement internes a permis de réduire le délai de recrutement du personnel sur le plan international, ce qui a fait augmenter le taux de satisfaction. Le délai de recrutement actuel est de 92 jours.
Besoins opérationnels	
Prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, y compris les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 28)	Le projet de budget pour l'exercice 2016/17 prévoit un investissement dans l'initiative « Du bleu au vert », en vue de produire jusqu'à 67 % de l'électricité pour le siège de la MINUK à Pristina grâce à l'introduction d'un système d'énergie solaire dans le système global d'alimentation électrique de la Mission d'ici au 30 juin 2017. En outre, l'installation de systèmes d'éclairage extérieur à faible consommation d'énergie permettra d'accroître la part d'énergies renouvelables à la disposition de la Mission.

Décision ou demande	*Mesures prises*
	La Mission poursuivra ses efforts en matière de gestion des déchets en recyclant le papier, le plastique et le métal et en procédant au compostage. Elle propose également de planter 100 arbres pour lutter contre la formation de dioxyde de carbone.
Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 31)	La MINUK encourage les fournisseurs locaux à participer à la procédure d'appel d'offres pour les projets de construction en publiant les demandes de manifestation d'intérêt dans trois journaux locaux et sur le site Web de la Mission. Elle encourage également les fournisseurs potentiels à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans leur offre. Ces informations sont transmises à l'occasion de conférences tenues avant la formulation de l'offre.
Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en exigeant de la direction des missions qu'elle vérifie le nombre d'articles détenus en stocks avant d'entreprendre tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 33)	La MINUK contrôle étroitement ses activités d'achat et de gestion des stocks en effectuant chaque année un examen complet de ses stocks. Elle a également mis en place un plan stratégique en matière d'achats afin de réduire le niveau des stocks excédentaires en prenant des mesures appropriées pour transférer les biens excédentaires à d'autres missions qui pourraient en avoir besoin ou au Centre de services mondial, ou pour les écouler au Kosovo.
Prie également le Secrétaire général de définir clairement dans les projets de budget les besoins en construction des missions, notamment en présentant des plans pluriannuels selon qu'il jugera utile, de s'attacher encore à améliorer tous les aspects de la planification des projets, en particulier les hypothèses servant de base à l'établissement des budgets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 36)	La Mission poursuit ses efforts pour améliorer tous les aspects de la planification des projets en surveillant de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais.
Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les agressions sexuelles	
Rappelle également le paragraphe 21 de sa résolution 69/272 du 2 avril 2015, engage le Secrétaire général à continuer de s'attacher à renforcer l'application du principe de responsabilité dans toutes les composantes des missions et à cette fin exhorte celui-ci et les États Membres à prendre toutes les mesures voulues dans leurs domaines de compétence respectifs, notamment afin de faire répondre de leurs actes les auteurs d'une infraction (par. 50)	Afin de faire respecter les normes et de renforcer l'application du principe de responsabilité au sein de la MINUK, les mesures ci-après seront prises par la Mission : La direction de la Mission assurera le suivi de toutes les mesures convenues dans le plan d'action fondé sur le dispositif de gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles et le dispositif d'application du principe de responsabilité;

Décision ou demande	*Mesures prises*
	Le groupe permanent multidisciplinaire de la Mission chargé de faire respecter la déontologie et la discipline continuera d'examiner les questions liées à ces deux domaines, tels que l'évaluation des risques pour prévenir les manquements et l'état d'avancement des enquêtes menées par la Mission. Il continuera également de veiller au bon déroulement des activités menées par la Mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies au Kosovo, en vue de mettre en œuvre la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté; Les capacités d'enquête de la Mission (à savoir de son groupe des enquêtes spéciales) seront renforcées grâce à des formations adéquates visant à garantir que les rapports publiés soient de la plus haute qualité, que leur élaboration respecte la procédure et qu'ils soient fidèles à la réalité; La coopération entre la MINUK, les services de police locaux et les autorités judiciaires sera renforcée en facilitant notamment un meilleur échange d'informations sur d'éventuelles violations des normes de conduite commises par des membres du personnel de la MINUK qui constituent un crime au regard de la législation locale, en répondant dans les meilleurs délais aux requêtes des autorités locales visant à faire lever l'immunité et en les transmettant rapidement au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et en améliorant le suivi des enquêtes et des poursuites, selon que de besoin; La Mission mettra tout en œuvre pour faire en sorte que toutes les affaires soient traitées dans le respect du principe de responsabilité et que toutes les allégations de faute soient examinées rapidement. Si les allégations formulées sont dûment attestées, et à l'issue d'une enquête du Bureau des services de contrôle interne ou du Groupe des enquêtes spéciales, la Mission prendra les mesures qui s'imposent et, le cas échéant, les affaires seront renvoyées au Siège de l'Organisation des Nations Unies en vue d'éventuelles sanctions disciplinaires.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que les victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles aient aisément accès à des mécanismes leur permettant de signaler ces actes (par. 51)	La Mission veillera à ce que les mécanismes de communication de l'information établis fonctionnent correctement et à ce que les victimes d'actes d'exploitation sexuelle et d'agressions sexuelles y aient facilement accès, notamment : a) en se rendant en personne au bureau de l'Équipe Déontologie et discipline de la MINUK au Bureau régional de Mitrovica; b) en appelant la ligne téléphonique spéciale; c) en envoyant un message électronique crypté à la Représentante spéciale du Secrétaire général, au Chef de cabinet, au Chef de l'Équipe Déontologie et discipline, au Groupe des enquêtes spéciales ou à tout haut fonctionnaire de la Mission; d) en envoyant un message à l'adresse électronique spéciale. Le personnel recevra régulièrement des communications fournissant des orientations et réaffirmant qu'il faut signaler rapidement, et conformément aux échéanciers prévus par le Siège de l'ONU, toute suspicion d'exploitation et d'agression sexuelles ou autre faute. En outre, le personnel de la Mission recevra régulièrement des directives concernant les procédures de signalement des fautes par la radio et à l'occasion de rencontres entre l'Administration et les fonctionnaires présidées par la Représentante spéciale du Secrétaire général. Des informations sur ces procédures peuvent également être consultées par le public sur la page de l'Équipe Déontologie et discipline de la MINUK, sur le site Web de la Mission.
Prie le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures pour veiller à ce que tous les membres du personnel soient parfaitement au fait de leurs responsabilités et continuent de se conformer aux règles en vigueur en ce qui concerne la politique de tolérance zéro de l'Organisation, dès leur arrivée dans la zone de la mission et tout au long de leur déploiement (par. 54)	Afin d'appliquer la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, on a mis en place une stratégie préventive, qui consiste à prendre les mesures suivantes : Tous les membres du personnel affectés à la MINUK seront dûment informés par l'Équipe Déontologie et discipline et présenteront un certificat attestant qu'ils ont effectué toutes les formations en ligne relatives à la déontologie dans le cadre leur prise de fonctions; Tous les membres du personnel de la MINUK continueront de recevoir, pendant la formation initiale, un exemplaire des documents essentiels tels que le code de conduite de la MINUK, la circulaire du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13) et

Décision ou demande	*Mesures prises*
	la circulaire du Secrétaire général sur l'interdiction de la discrimination, du harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et de l'abus de pouvoir (ST/SGB/2008/5). Au cours des réunions avec les fonctionnaires et des réunions avec les hauts responsables, la Représentante spéciale du Secrétaire général continuera de souligner que le personnel doit se conformer aux règlements et aux règles de l'Organisation et de mettre l'accent sur la politique de tolérance zéro de l'ONU eu égard aux manquements, y compris sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que sur le rôle joué par la direction, qui doit veiller à ce que le personnel respecte les normes de conduite les plus strictes. La Mission veillera à ce que tous les membres de son personnel aient regardé la version révisée du film « Servir avec fierté » (des copies du film ont été distribuées à tous les responsables, qui ont pour obligation de le visionner avec leur équipe). L'Équipe Déontologie et discipline organisera d'autres réunions d'information et des débats dans toute la zone de la Mission après la projection du film afin d'expliquer et de clarifier les ambiguïtés relatives aux fautes qui pourraient concerner les membres du personnel de la MINUK. La Mission demandera à l'Équipe des Nations Unies au Kosovo d'organiser la projection du film à l'intention de son personnel et du personnel des organisations non gouvernementales qui sont financées par l'Équipe ou qui collaborent avec celle-ci.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

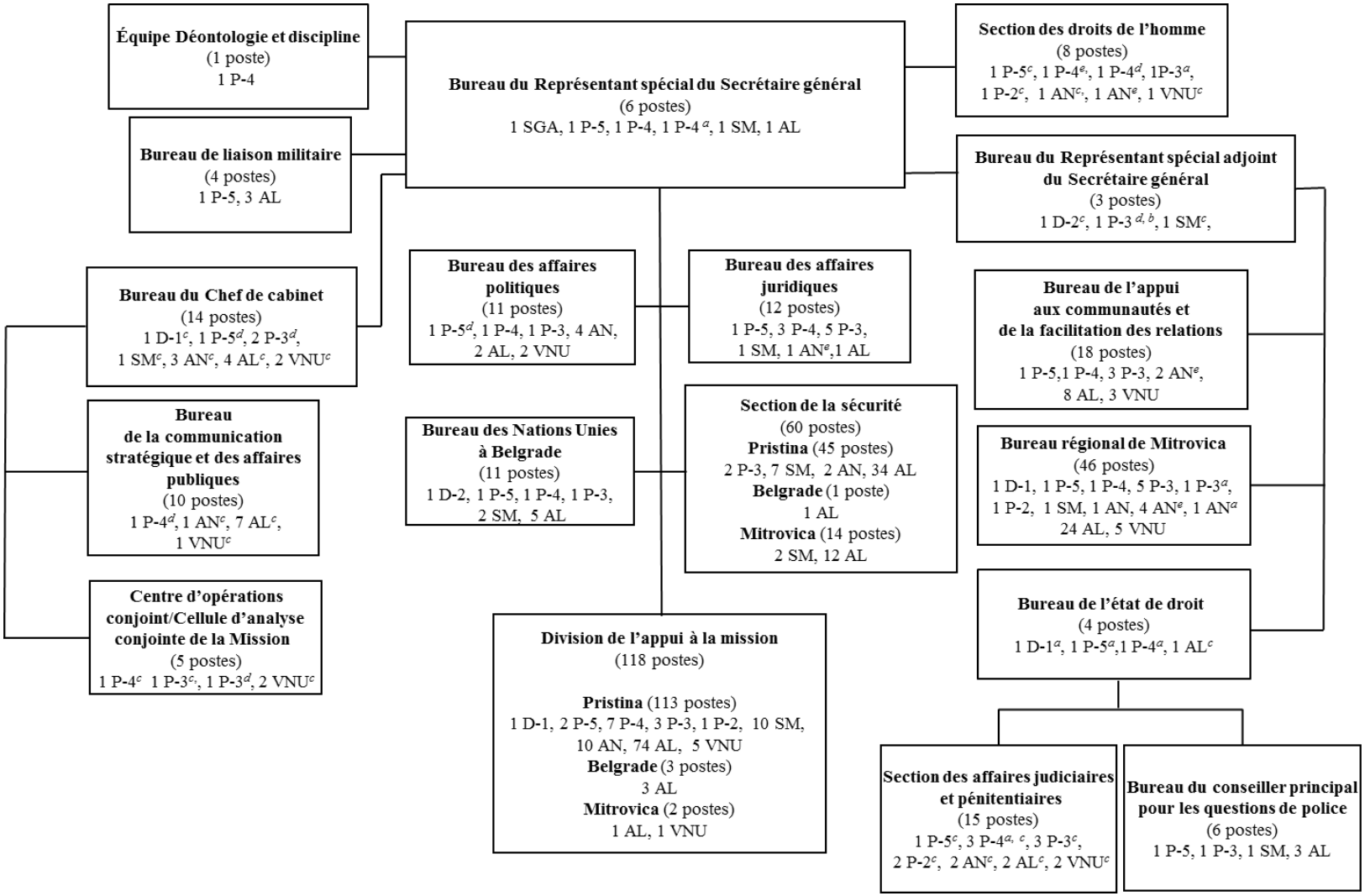

B. Division de l'appui à la mission

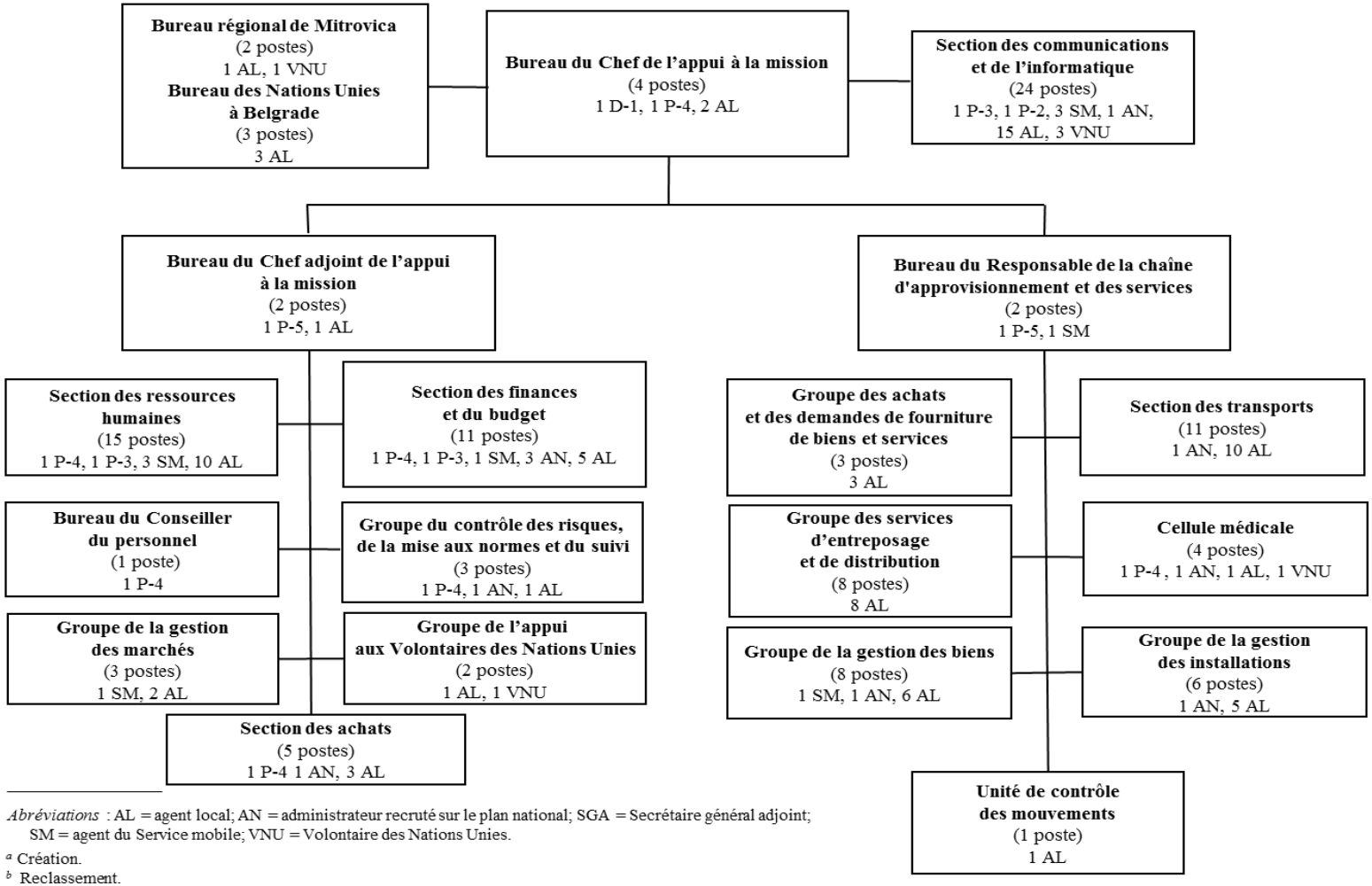

Abréviations : AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; SGA = Secrétaire général adjoint; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.

[a] Création.
[b] Reclassement.
[c] Transfert.
[d] Réaffectation.
[e] Transformation.

Carte

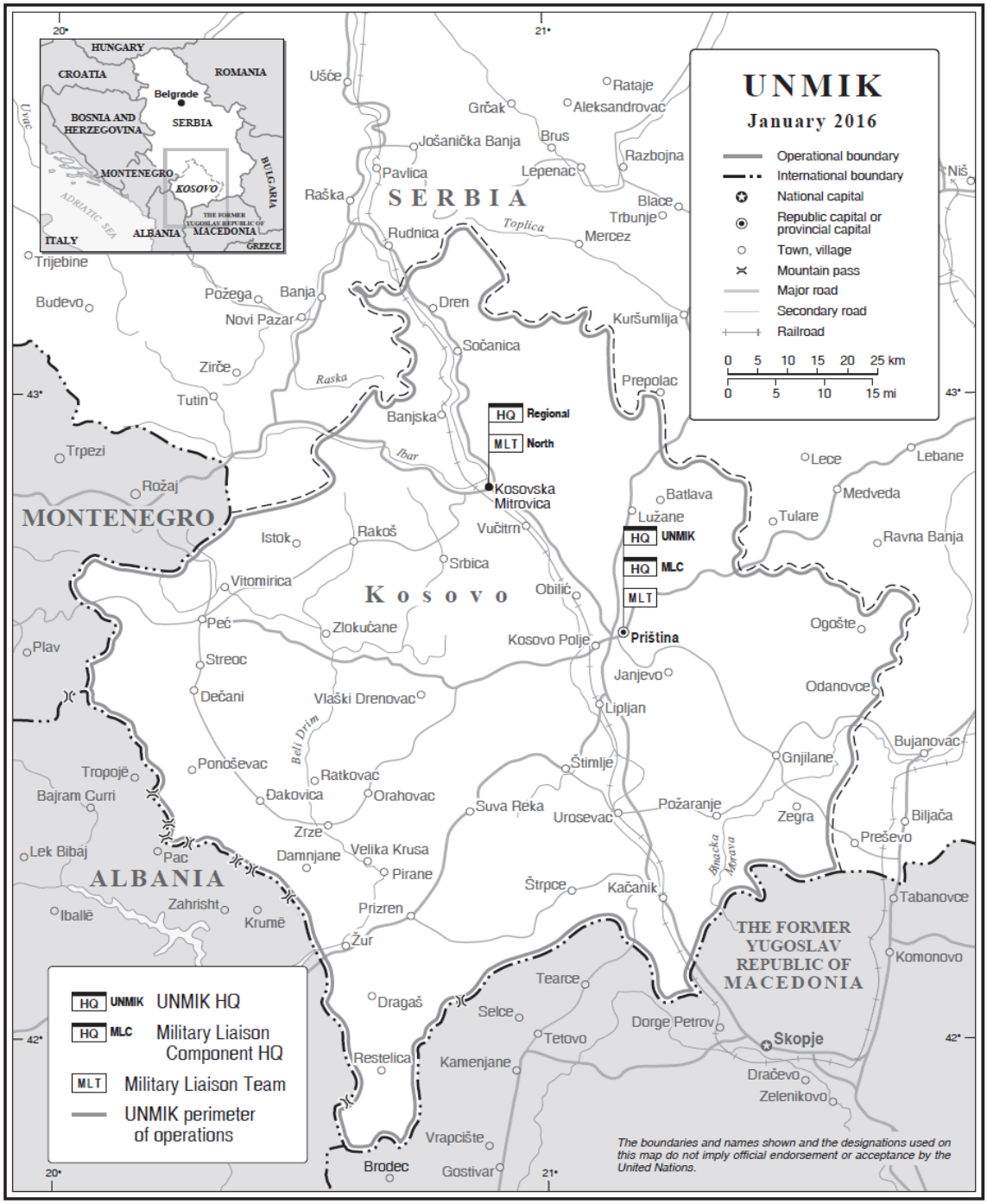

Map No. 4133 Rev. 65 UNITED NATIONS
January 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)